Réf. Farde e-Assemblées : 2739180

N° OJ : **27**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Culture et Tourisme.- Subside spécifique.- Obnl Festival de films CINEMANIA : 12.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'obnl Festival de films CINEMANIA;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 12.000,00 EUR à l'attention de l'obnl "Festival de films CINEMANIA" pour le Festival de Films CINEMANIA, réparti comme suit:

1) 8.300,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2026;
2) 500,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2026;
3) 3.200,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'obnl Festival de films CINEMANIA sont adoptés.

Annexes :

AE1/Convention Festival de Films CINEMANIA (Consultable au Secrétariat des Assemblées)